

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-trois juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Abdelrani MAHCER, Maire.

Date de convocation et affichage : 19 juin 2025

Membres Présents :

R. Andouard, P. Carrière, C. Crouzil, C. Donnadiou-Mariojouis, N. Fauré, S. Gasc, M. Lacheroy, A. Mahcer, E. Pouzac, J. Tsougas

Membres excusés et représentés pour pouvoir :

C. Bandiera a donné pouvoir à C. Crouzil
B. Larroche a donné pouvoir à P. Carrière
P. Fuser a donné pouvoir à A. Mahcer

Membres absents : A. Criado, Y. Pradel

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 14 avril 2025
2. Délibération n°2025-13 : TDL-délibération de principe- Déploiement du schéma d'interprétation Canal du Midi
3. Délibération n°2025-14 : Finances- SDEHG mise en place d'une prise électrique sur façade
4. Délibération n°2025-15 : Finances-tarifs périscolaires 2025-2026
5. Délibération n°2025-16 : Finances-participation au financement du fonctionnement de l'école Bon Sauveur
6. Délibération n°2025-17 : Finances- modification de la délibération n °2025-11 du 14 avril 2025
7. Délibération n°2025-18 : Finances- matériel bureautique demande de subvention
8. Délibération n°2025-19 : Finances- achat d'une tondeuse demande de subvention
9. Délibération n°2025-10 : Finances- Décision modificative
10. Délibération n°2025-21 : Périscolaires -règlement intérieur
11. Urbanisme-Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
12. Ressources humaine - renouvellement contrat d'animateur
13. Commissions
14. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du 14 avril 2025

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

2. Délibération n°2025-13 : TDL-délibération de principe- Déploiement du schéma d'interprétation Canal du Midi

Mme Hélène MARTY, chargée de mission Développement touristique de Terres du Lauragais présente le projet de schéma d'interprétation qui concerne entre autres le site du pont d'En Serny sur la thématique « paysages et territoires traversés ». Le projet est de réaliser une histoire muséo et scénographique tout au long du canal. Le but est d'inciter les passants à visiter notre territoire. Un QR code pourra renvoyer vers le site internet de l'office de tourisme ou de la mairie. Réception du chantier décembre 2026.

Plan de financement prévisionnel	HT (€)	Financeurs	HT (€)	%
Esquisse (devis)	11 800,00	État	5 81,00	7,68
Conception (estimation)	2 333,33	LEADER (fonds européen) (max 64%)	35 325,33	53,42%
Suivi des travaux (estimation)	2 000,00	Région DIE (travaux)	12 500,00	18,90%
Travaux (estimation)	50 000,00	Reste à charge du territoire	13 227,00	20,00%
		Communauté de communes TdL (50 %)	6 613,50	10,00%
		Communes (50 % reste à charge)	6 613,50	10,00%
TOTAL	66 133,33	TOTAL	66 133,33	100,00%

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2025

Répartition du plan de financement pour le point concernant le pont d'En Serny :

Estimation des études HT	Estimation des travaux HT	50% du reste à charge par site par commune	Total par commune du reste à charge en HT
4 033,33 €	8 333,33 €	1 236,70 €	1 236,70 €

Il est précisé que la réalisation de ce projet et le cofinancement des études et travaux par les communes et l'intercommunalité seront conditionnés aux modalités de participation des partenaires sollicités. Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur le principe de participer à ce projet selon les modalités de cofinancement envisagées.

Le budget pour le point concernant le pont d'En Serny indique un reste à charge pour la commune de 1 236,70 €. Le maire propose de voter pour la délibération de principe en faveur du projet.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Pour : R. Andouard, C. Crouzil, C. Donnadiou-Mariojous, N. Fauré, A. Mahcer (pouvoir de P. Fuser), S. Gasc, M. Lacheroy, A. Mahcer, E. Pouzac, J. Tsougas

Contre : C. Crouzil (pouvoir de C. Bandiera)

Abstention : P. Carrière, P. Carrière (pouvoir de B. Larroche)

3. Délibération n°2025-14 : Finances- SDEHG mise en place d'une prise électrique sur façade

La commune souhaite mettre en place une prise électrique sur la façade de la mairie pour sécuriser le branchement des guirlandes lumineuses lors des festivités.

Les travaux du devis présenté comprennent les éléments suivants :

- Fourniture et pose d'une prise guirlande sur façade équipé d'un disjoncteur différentiel 30mA.
- Réalisation d'une mise à la terre en passant par la corniche à l'horizontale et la gouttière à la verticale.
- Réalisation d'une tranchée sur 3 mètres afin d'implanter un piquet de terre en dehors des canalisations souterraines.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	212 €
Part SDEHG	536 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	596 €
Total	1 344 €

Le maire propose de voter pour approuver ce projet et de le financer via les fonds propres de la commune :

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Pour : R. Andouard, C. Crouzil (pouvoir de C. Bandiera), P. Carrière, C. Crouzil, N. Fauré, A. Mahcer (pouvoir de P. Fuser), S. Gasc, M. Lacheroy, P. Carrière (pouvoir de B. Larroche), A. Mahcer, E. Pouzac, J. Tsougas

Abstention : C. Donnadiou-Mariojous attire l'attention du conseil sur le positionnement prévu de la prise, en hauteur, qui contraindrait les agents municipaux à intervenir dans des conditions de travail présentant des risques liés aux chutes et à la sécurité en hauteur. Il rappelle que le choix de l'emplacement doit respecter les exigences du Code du travail, et en particulier les dispositions de l'article R. 233-13-20. Afin de garantir la sécurité des agents, il est proposé que l'entreprise sous-traitante soit accompagnée lors de la mise en place de la prise, de manière à privilégier un positionnement permettant un accès simple et sécurisé, sans recours à des moyens techniques spécifiques. Cette démarche vise à éviter la réalisation de travaux dangereux au sens des arrêtés du 19 mars 1993 et du 25 février 2003 relatifs à l'intervention d'entreprises extérieures.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2025

4. Délibération n°2025-15 : Finances-tarifs périscolaires 2025-2026

La commission en charge des affaires scolaires s'est réunie afin d'étudier l'éventuelle augmentation des tarifs périscolaires. Après avoir comparé les tarifs des communes voisines, différents scénarios ont été proposés.

➤ Tarification de l'ALAE :

- Proposition de supprimer la tarification pour les enfants non-résidents sur la commune qui concernait uniquement 5 enfants pour l'année scolaire 2024/2025.
- Proposition de modification de la tarification du soir en distinguant 2 périodes :
 - Période 1 de 16h30 à 17h30 : intégration de 15 min de récréation
 - Période 2 de 17h30 à 18h30 : application des tarifs identiques à la période 1

Quotient familial	Tarif selon le quotient familial et les périodes suivantes (€)									
	Matin : 7h30 - 8h50 (1h20)			Midi	Soir période 1 : 16h30 - 17h30 (1h00)			Soir période 2 : 17h30 - 18h30 (1h00)		
	1er Enfant	2ème Enfant	3ème Enfant		1er Enfant	2ème Enfant	3ème Enfant	1er Enfant	2ème Enfant	3ème Enfant
Jusqu'à 500€	0,33	0,23	0,17	0,10	0,29	0,20	0,14	0,29	0,20	0,14
De 501€ à 599€	0,54	0,38	0,27	0,15	0,49	0,33	0,23	0,49	0,33	0,23
De 600€ à 799€	0,76	0,53	0,37	0,20	0,69	0,46	0,32	0,69	0,46	0,32
De 800€ à 1099€	0,99	0,70	0,48	0,25	0,89	0,60	0,41	0,89	0,60	0,41
De 1100€ à 1299€	1,22	0,86	0,59	0,30	1,09	0,74	0,50	1,09	0,74	0,50
De 1300€ à 1399€	1,46	1,03	0,71	0,35	1,30	0,89	0,60	1,30	0,89	0,60
De 1400€ à 1599€	1,71	1,20	0,83	0,40	1,52	1,05	0,71	1,52	1,05	0,71
De 1600€ à 1799€	1,97	1,38	0,96	0,45	1,74	1,21	0,83	1,74	1,21	0,83
De 1800€ à 1999€	2,24	1,56	1,11	0,50	1,96	1,37	0,96	1,96	1,37	0,96
De 2000€ et plus	2,52	1,76	1,27	0,55	2,19	1,53	1,10	2,19	1,53	1,10

➤ Tarification de la cantine :

- Suppression de la distinction tarifaire pour les enfants non-résidents de la commune.
- Révision des tarifs sur la base du coût réel du repas, estimé à 4,80 €.
 - Augmentation des tarifs en conséquence.
 - Réduction du tarif pour les deux tranches les plus basses du quotient familial, dans un objectif de soutien social.
- Fixation du prix du repas pour les adultes à 5 €.

TRANCHES	Tarif du repas (€)
Jusqu'à 500 euros	1,00
De 501 à 599 euros	1,50
De 600 à 799 euros	2,50
De 800 à 1099 euros	2,80
De 1100 à 1299 euros	3,30
De 1300 à 1399 euros	3,60
De 1400 à 1599 euros	3,90
De 1600 à 1799 euros	4,20
De 1800 à 1999 euros	4,50
De 2000 euros et plus	4,80
Prix repas adultes	5,00

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2025

Le maire propose de voter pour l'application de ces propositions de la commission des affaires scolaires.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

5. Délibération n°2025-16 : Finances-participation au financement du fonctionnement de l'école Bon Sauveur

L'école primaire Bon Sauveur à Albi a développé un projet éducatif d'accueil d'enfant en situation d'handicap. Une enfant de notre commune, en situation de handicap et ne pouvant être accueillie au sein de l'école publique de Montesquieu, est scolarisée dans cet établissement.

L'article L442-5-1 du Code de l'Education prévoit que les communes de résidence des élèves sont tenues de financer le fonctionnement de l'école privée, lorsqu'elles ne disposent pas elles-mêmes de capacité d'accueil. Un forfait de fonctionnement correspondant au coût d'un élève scolarisé dans notre commune.

A titre indicatif, la commune d'Albi verse à cette école un forfait de 776 €.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

6. Délibération n°2025-17 : Finances- modification de la délibération n °2025-11 du 14 avril 2025

La délibération n°2025-11 du 14 avril 2025 concernait la demande de subvention du programme « complexe sportif ». Le montant prévu des travaux était de 12 583,33 €. Or, les devis se montent à 11 948,82 €. Il convient donc de modifier cette délibération.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

7. Délibération n°2025-18 : Finances- matériel bureautique demande de subvention

Le passage au système d'exploitation Windows 11 nécessite le remplacement des deux postes de travail du secrétariat, ces équipements n'étant pas compatibles avec la nouvelle version. Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour cet achat.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

8. Délibération n°2025-19 : Finances- achat d'une tondeuse demande de subvention

Pour améliorer l'entretien du stade et des chemins annexes, il est nécessaire d'équiper le tracteur-tondeuse actuel d'une seconde unité de coupe plus large. Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour cet investissement.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

9. Délibération n°2025-20 : Finances- Décision modificative

Une décision modificative doit être adoptée afin d'intégrer au budget 2025 des dépenses non prévues lors de son élaboration initiale, à savoir :

- le remplacement des deux ordinateurs du secrétariat, rendu nécessaire par le passage à Windows 11 ;
- l'attribution d'une subvention de 776 € à l'école Bon Sauveur accueillant un élève en situation de handicap.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

10. Délibération n°2025-21 : Périscolaires -règlement intérieur

Les mises à jour du règlement intérieur des services du périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026 sont approuvées à l'unanimité des présents.

11. Urbanisme-Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2025

Une information est donnée concernant la démarche de la communauté de communes Terres du Lauragais qui envisage de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) afin de doter le territoire d'un document d'urbanisme cohérent, partagé et adapté aux enjeux actuels et futurs.

Dans cette perspective, les communes membres sont invitées à se prononcer, en amont de la réunion du conseil communautaire prévue en octobre 2025, sur le transfert de la compétence "Plan local d'urbanisme" à la communauté de communes, en vue de l'engagement de la procédure de PLUi.

Après avoir présenté les avantages de cette démarche et rappelé les nombreuses contraintes auxquelles la commune est confrontée pour identifier une nouvelle zone à urbaniser répondant aux attentes de l'ensemble des partenaires publics, notamment des ABF, les discussions aboutissent à la décision de suspendre la procédure de révision du PLU.

12. Ressources humaines-renouvellement contrat d'animateur

Il convient de renouveler le contrat d'animatrice pour un temps de travail 16.19 hebdomadaires jusqu'au 01/11/2025. Elle est dans les effectifs de la commune depuis le 04/11/2024. Un bilan des effectifs des animatrices de l'ALAE et des taux d'encadrement sera réalisé afin de déterminer si ce poste doit être pérennisé pour les prochaines années.

13. Commissions

- Aide sociale : dossier d'aide pour régler une facture d'électricité pour un montant de 420 €.

- Afin de finaliser la procédure de mise à jour du plan communal de sauvegarde, une réunion de travail pour réaliser le Dicrim est prévu le 22/09/25 à 18H00.

14. Questions diverses

Le maire donne l'information concernant un courrier des administrés de la côte de Négra et de la route départementale RD16 sur le quartier d'En Serny qui signale la récurrence des vitesses excessives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

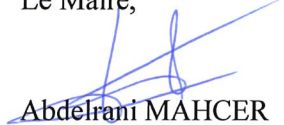
SIGNATURES

La Secrétaire,



Nathalie FAURÉ

Le Maire,



Abdelrani MAHCER

